

Monsieur Fr. TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Direction de l'Urbanisme - A.A.T.L.
Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFU/226737 (DU)

GCR/2043-0725/05/2009-161pr/02urb09 (DMS)

N/réf. : gm/BXL2.1800/s.459

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Square Ambriorix, 50. « Quakers house » (Architecte G. Hobé).
Restauration des intérieurs. Demande de permis unique. Avis conforme de la CRMS.
Dossier traité par S. De Bruycker (DU) et G. Condé-Reis (DMS).

En réponse à votre lettre du 11 juin 2009, réceptionnée le 12 juin, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 24 juin 2009 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis **un avis conforme favorable sous réserve**.

La demande porte sur la restauration et la restitution des finitions d'origine des pièces les plus représentatives de la maison sous rubrique, notamment les pièces du rez-de-chaussée et du premier étage ainsi que de la cage d'escalier. L'ensemble des deux premiers niveaux était à l'origine décoré par des papiers peints très sophistiqués offrant à chaque pièce un cachet particulier. La plupart des papiers peints d'origine sont conservés mais couverts de plusieurs couches de papiers peints ultérieurs. Le lincrusta (ou anaglypta) a été repeint plusieurs fois ou recouvert d'un enduit à certains endroits.

Des études très poussées des finitions successives des différentes pièces ont été réalisées par l'IRPA et par un atelier de conservation d'œuvres d'art. Il s'agit d'un travail tout à fait remarquable permettant, à quelques exemples près, de documenter l'ensemble du décor d'origine. La CRMS félicite le maître de l'ouvrage et les auteurs des études préalables de cette initiative et du travail effectué. Les études sont exemplaires et permettront de restituer fidèlement les finitions d'origine. La Commission apprécie également les efforts consentis par le maître de l'ouvrage pour trouver des artisans et des restaurateurs expérimentés pouvant réalisés les nouveaux papiers peints et les travaux de peinture dans les règles de l'art.

De manière générale, les options de restauration/restitution proposées peuvent être résumées comme suit:

- le lincrusta, qui est en général relativement bien conservé serait repeint dans la couleur d'origine (tons ocre); seules les parties manquantes ou abîmées seraient remplacées par un nouveau papier identique à celui d'origine.
- Les papiers peints d'origine ont pu être clairement identifiés mais il s'avère impossible de les dégager entièrement et des les restaurer en raison de la présence de plusieurs couches ultérieures difficiles à enlever. L'option est, dès lors, de restituer à l'identique l'ensemble des différents papiers peints, tout en conservant un échantillon de chaque papier in situ.
- Les boiseries seraient également repeintes suivant les conclusions des études stratigraphiques.

De manière générale, la CRMS souscrit pleinement à ces travaux de restauration / restitution qui permettront de retrouver le caractère originel de la maison classée et qui constitueront une expérience exceptionnelle dans le domaine de la conservation/restauration d'intérieurs historiques. Elle formule cependant quelques remarques sur des points qui devraient être légèrement revus ou faire l'objet d'une décision définitive ultérieure, à prendre au cours du chantier. Il s'agit notamment des aspects suivants :

- un échantillon de chaque papier peint sera conservé in situ et de manière visible; deux autres échantillons devront être soigneusement enlevés et remis à la DMS à titre documentaire.
- Pour ce qui concerne l'ancien bureau au rez-de-chaussée (pièce du milieu), les résultats des sondages n'étaient pas entièrement concluants. Plutôt que de se limiter à la reconstitution d'un angle et dans un souci de cohérence, la CRMS préconise de recouvrir l'ensemble de la pièce par le papier peint retrouvé dans l'angle (jusqu'à la limite supposé du comptoir). La décision finale pour cette pièce sera prise de commun accord avec la DMS.
- Les échantillons de remise en couleur du lincrusta seront soumis à l'approbation préalable de la DMS. La Commission demande de veiller à utiliser une peinture (à l'huile ?) qui n'effacera pas davantage le relief du lincrusta.
- Pour ce qui concerne le salon du premier étage, recouvert à l'origine d'un papier japonais très précieux, la CRMS demande de le conserver *in situ* dans la mesure du possible. Elle préconise de le recouvrir d'une couche intermédiaire avant la pose du papier reconstitué. La solution définitive sera déterminée de commun accord avec la DMS.
- La teinte définitive des menuiseries sera déterminée après la réalisation des nouveaux papiers peints, sur base d'échantillons et de commun accord avec la DMS. La CRMS se tient également à la disposition du maître de l'ouvrage pour apporter son aide dans ce choix. Il en va de même pour des décisions concernant les rideaux (type de tissu, teinte) qu'on souhaite remettre en place.
- Enfin, la Commission demande de conserver les verres d'origine du contre-lanterneau qui éclaire la cage d'escalier. Seuls les 6 verres présentant un aspect différent peuvent être remplacés par des nouveaux verres ayant l'aspect le plus proche de ceux d'origine. Un échantillon sera préalablement soumis à l'approbation de la DMS.

Pour conclure, la CRMS se réjouit du présent projet qu'elle considère comme étant exemplaire et de très grande qualité. Elle espère pouvoir être informée régulièrement de l'avancement des travaux et de pouvoir apprécier le résultat sur place lorsque le chantier serait terminé.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

G. VANDERHULST
Président f.f.

c.c. à : AATL – DMS (G. Condé Reis)